# « Mar’re des déchets »

## Appel à participation aux adhérent·es du FRENE 2024

Réaliser des actions de maraudage pédagogique sur la thématique des déchets abandonnés diffus sur des sites protégés

## Modalités de partenariat

### 1) Rappel du contexte

Ils nous indignent quand on les voit dans les espaces naturels ou dans la rue : les déchets abandonnés polluent notre environnement. Mégots de cigarettes, emballages, papiers, masques… ils sont le fait de la météo, du manque de poubelles, de l’inattention voire de l’incivilité, et sont difficiles à localiser et à compter avec précision.

La responsabilité des producteurs d’emballages ménagers est élargie au nettoiement de ces déchets abandonnés depuis peu. Pour prendre en charge cette obligation, ils financent des éco-organismes comme CITEO pour qu’ils soutiennent les collectivités dans la lutte contre les déchets abandonnés, notamment via la mise en place d’actions de sensibilisation du grand public.

**Le FRENE, des membres du réseau et CITEO ont collaborés afin de créer un dispositif pédagogique conçu pour réaliser du maraudage pédagogique sur cette thématique des déchets abandonnés diffus : Mar’re des déchets.**

En parallèle, est mise en place une série de formations à destination des éducateurs à l’environnement et des gestionnaires et salariés d’espaces naturels (Conservatoires, Parcs Naturels, Syndicats Mixtes, Réserves Naturelles…). Ces formations permettent une prise en main de l’outil et de la technique de maraudage pédagogique.

En 2024 nous souhaitons développer et financer des actions de maraudage pédagogique sur cette thématique au sein même d’espaces naturels. Ces actions ont pour objectif d’expérimenter et d’évaluer ce dispositif pédagogique en vue de sa bonification.

### 2) Objectifs de votre participation au projet

**Se former à l’outil « Mar’re des déchets » et à la technique de maraudage pédagogique**

Une formation, conçue spécifiquement pour permettre aux structures missionnées de se former à l'outil et à la technique, sera organisée du 1 au 3 octobre à Paris. La participation à cette formation est obligatoire pour les structures missionnées (qui n'auraient pas déjà participé à une formation Mar're des déchets) et pourra être prise en charge par les divers opérateurs de compétences (OCPO) dans le cadre de la formation continue des salariés.

**Intégrer un groupe de maraudeurs formés à l'outil Mar're des déchets et à la technique de maraudage pédagogique**

Les 6 structures missionnées pour réaliser ces actions sur le territoire constitueront un groupe de maraudeurs et maraudeuses qui se réunira en distanciel (réunions de 1h30) à plusieurs reprises lors de la durée du projet. La coordination de cet espace sera assurée par le FRENE et permettra : I. de faire connaissance, II. d'échanger sur les leviers et obstacles rencontrés, III. d'analyser et d'évaluer la technique et les actions de maraudage pédagogique, IV. de réfléchir aux perspectives d'évolution et de pérennisation de ces actions sur le territoire (hexagone et ultramarin)

**Créer du lien entre structures d'éducation à l'environnement et gestionnaires d'espaces naturels**

Les structures sélectionnées devront réaliser leurs actions de maraudage au sein même de sites naturels protégés (CEN, PNR, etc).

**Réaliser des actions de maraudage sur le territoire national.**

6 structures seront missionnées pour réaliser 8 actions de maraudages. Cela représente un total de 56 sessions de maraudages d'une demi-journée. Ces structures seront issues de différents territoires dont au moins un territoire ultramarin. Avec une moyenne de 15 personnes sensibilisées par actions de maraudage, cela représente idéalement 800 personnes sensibilisées sur la totalité du projet.

**Participer au bilan et à l'évaluation de l'outil Mar're des déchets suite aux actions de terrain**

Les structures sélectionnées et le FRENE devront adapter un outil d'évaluation existant et apporter une analyse réflexive permettant de mettre en lumière des pistes d'amélioration de l'outil « Mar're des déchets » après son expérimentation sur le territoire.

## 3) Intention et modalités de l'appel à participation

Cet appel à participation a pour objectif d'identifier les structures souhaitant intégrer le groupe de travail, s'outiller et réaliser les actions de maraudage et le bilan de ces actions.

- **Nombre de structures retenues :** 6
- **Durée prévisionnelle :** 7 mois (Juin 2024 à décembre 2024)
- **Mission :** 5 journées financées comprenant la réalisation de 8 actions de maraudage (d'au moins 2h), ainsi que la participation au groupe de travail en distanciel, et la transmission de données et contribution à l'évaluation des actions

## 4) Dates de réalisation

- **Identification des porteurs de projets via l'appel à participation :** Avril – mai 2024
- **Sélection et signature des conventions :** Juin 2024
- **Première réunion du groupe de travail :** Eté 2024
- **Organisation de l'agenda prévisionnel des actions de maraudage dans chaque structure** (planification des lieux et dates des actions de maraudage d'automne**) :** Juillet à Septembre 2024
- **Formation à la technique de maraudage :** 1-2-3 Octobre 2024
- **Actions de maraudage (8) :** Octobre et novembre 2024
- **Bilan et évaluation des actions :** Décembre 2024

## 5) Critères d'égilibilité

- ✓ **Être adhérent** au FRENE
- ✓ **S'engager à participer à la formation « Mar're des déchets » du 1-2-3 octobre 2024 à Paris** si la personne référente ne s'est pas déjà formée à l'outil (Formations 2023 en Guyane et Bourgogne Franche Comté). Pour rappel, cette formation sera disponible au titre de la formation professionnelle.
- ✓ **S'engager sur la durée du projet soit 8 mois** et à respecter l'échéancier initialement mis en place.
- ✓ Être en capacité de **se déplacer sur un espace naturel protégé** (Parc National, Parc Régional, etc) et détenir l'autorisation préalable de réaliser des actions de maraudage sur cette thématique in situ.
- ✓ **S'engager à participer activement aux réunions** et autres temps à distancie du groupe de travail.
- ✓ Une connaissance du maraudage pédagogique et/ou de la thématique des déchets sera appréciée.
- ✓ La sélection des structures **prendra en compte leur répartition géographique** afin de couvrir un maximum de territoires.

## 6) Modalités de réponse

Pour répondre complétez le formulaire en ligne avant le 20 Mai 2024: https://forms.gle/ejobSEPLrEwxQmPP8

Les réponses seront étudiées dès début mai par le comité de pilotage du projet, composé des membres du FRENE et de CITEO.

## 7) Pour plus d'informations…

Une réunion d'information à distance sera proposée mi-avril pour répondre à vos questions et pour vous aider à vous positionner et participer.

**Contact au FRENE** : m.sauvan-magnet@frene.org | 07.80.91.40.84